



Troisième section

DOSSIER CB N° 2023-09-007b

Commune de Lercoul

N° codique : 009007

Département de l'Ariège

*Article L. 1612-2
du code général des collectivités territoriales*

AVIS

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2 et L. 1612-9 ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu les arrêtés du 6 décembre 2022, de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, n° 2023-02 relatif aux formations de délibéré et n° 2023-03 relatif aux attributions des sections et autres formations délibérantes ;

Vu la lettre du 21 avril 2023 enregistrée au greffe le même jour, par laquelle la préfète du département de l'Ariège a saisi la chambre régionale des comptes Occitanie sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget primitif 2023 de la commune de Lercoul a été rejeté par le conseil municipal ;

Vu la lettre de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie du 25 avril 2023 informant la maire de la commune de Lercoul de la saisine susvisée et de la possibilité qu'il avait de présenter des observations soit oralement soit par écrit, jusqu'au 12 mai 2023 ;

Vu l'avis 2023-09-007 de la chambre régionale des comptes Occitanie ;

Après avoir entendu Emilie Bret, première conseillère, en son rapport.

ÉMET L'AVIS SUIVANT :**Sur la recevabilité de la saisine**

1. La préfète de l'Ariège par lettre susvisée du 21 avril 2023 a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que « *si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. À compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours* ».

Dans le cas d'espèce, l'alinéa 2 de l'article L. 1612-9 du CGCT s'applique, à savoir : « *Lorsque le budget d'une collectivité territoriale a été réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département, les budgets supplémentaires afférents au même exercice sont transmis par le représentant de l'État à la chambre régionale des comptes. En outre, le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif prévu à l'article L. 1612-12 intervient avant le vote du budget primitif afférent à l'exercice suivant. Lorsque le compte administratif adopté dans les conditions ci-dessus mentionnées fait apparaître un déficit dans l'exécution du budget, ce déficit est reporté au budget primitif de l'exercice suivant. Ce budget primitif est transmis à la chambre régionale des comptes par le représentant de l'État dans le département.*

S'il est fait application de la procédure définie à l'alinéa ci-dessus, les dates fixées au premier alinéa de l'article L. 1612-2 pour l'adoption du budget primitif sont reportées respectivement au 1^{er} juin et au 15 juin. Dans ce cas, le délai limite de la transmission du compte de gestion du comptable prévu à l'article L. 1612-12 est ramené au 1^{er} mai. »

2. Le projet de budget principal 2023 de la commune de Lercoul a été rejeté par le conseil municipal par délibération du 13 avril 2023. À défaut pour la commune d'adopter dans le délai légal son budget au titre de l'année 2023, il appartenait à la représentante de l'État dans le département de l'Ariège de saisir la juridiction.

3. La préfète a qualité pour agir.

4. Aux termes de l'article R. 1612-8 du code précité, le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise ; au cas d'espèce, la chambre a été en possession de l'ensemble des justifications et documents prévus à l'article R. 1612-16 du code précité le 1^{er} juin 2023 ; en conséquence, la saisine doit être considérée comme complète à compter de cette date.

5. Cette saisine est, par suite, recevable.

Sur le fond

6. Le budget de la commune de Lercoul ne comporte pas de budget annexe.

7. Le projet de compte administratif 2022 n'a pas été adopté par le conseil municipal ; la chambre s'est donc fondée sur le résultat figurant au compte de gestion 2022, qu'elle a proposé de substituer

au compte administratif 2022 par son avis du 15 mai 2023. Toutefois, les soldes de deux documents concordaient parfaitement.

8. Le résultat de clôture présentait au 31 décembre 2022, un solde excédentaire cumulé de 73 188,25 € en section de fonctionnement et un solde excédentaire cumulé de 1 122,48 € en section d'investissement

9. Le projet de budget primitif 2023 reprend les résultats antérieurs.

10. Il n'y a aucun reste à réaliser.

11. S'agissant des recettes de fonctionnement, la chambre propose de les modifier comme suit :

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	24 881 €	18 200 €	-6 681 €
73	Impôts et taxes	61 002 €	61 308 €	306 €
74	Dotations et participations	4 806 €	9 738 €	4 932 €
75	Autres produits de gestion courante	5 000 €	5 069 €	69 €
Total des recettes de gestion courante		95 689 €	94 315 €	-1 374 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		95 689 €	94 315 €	-1 374 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €	0 €	0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	73 188 €	73 188 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		95 689 €	167 503 €	71 814 €
Résultat prévisionnel		-28 048 €	38 201 €	66 249 €

12. Dès lors le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 167 503 € dont 18 200 € au chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses », 61 308 € au chapitre 73 « impôts et taxes », 9 738 € au chapitre 74 « dotations et participations » et 5 069 € au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ». Par ailleurs le résultat reporté est de 73 188 €.

13. S'agissant des dépenses de fonctionnement, la chambre propose de les modifier comme suit :

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	58 750 €	81 400 €	22 650 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	27 427 €	22 857 €	-4 570 €
014	Atténuation de produits	2 500 €	2 500 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	31 860 €	5 808 €	-26 052 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		120 537 €	112 565 €	-7 972 €
66	Charges financières	200 €	200 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	0 €	-1 000 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	2 000 €	15 000 €	13 000 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		123 737 €	127 765 €	4 028 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	1 537 €	1 537 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0 €	1 537 €	1 537 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		123 737 €	129 302 €	5 565 €

14. Dès lors le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 129 302 € dont 81 400 € au chapitre 011 « charges à caractère général », 22 857 € au chapitre 012 « charges de personnel, frais assimilés », 2 500 € au chapitre 014 « atténuations de produits », 5 808 € au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », 200 € au chapitre 66 « charges financières », 15 000 € au chapitre 68 « dotations aux provisions » et 1 537 € au chapitre 023 « virement à la section d'investissement ».

15. S'agissant des recettes d'investissement, la chambre propose de les modifier comme suit :

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
Total des recettes d'équipement		0 €	0 €	0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 366 €	4 366 €	0 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €	0 €	0 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	475 €	0 €	-475 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
Total des recettes financières		4 841 €	4 366 €	-475 €
45..2	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		4 841 €	4 366 €	-475 €
021	Virement de la section de fonctionnement	45 140 €	1 537 €	-43 603 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		45 140 €	1 537 €	-43 603 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €	1 122 €	1 122 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		49 981 €	7 025 €	-42 956 €

16. Dès lors le montant des recettes réelles d'investissement s'élève à 4 366 €, dont 4 366 € au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves ». Avec le virement de la section de fonctionnement de 1 537 € et le solde d'exécution positif de 1 122 €, le montant total des recettes d'investissement cumulées est de 7 025 €.

17. Les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif non adopté sont à modifier comme suit :

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
010	Stocks	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	47 379 €	3 000 €	-44 379 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'équipement		47 379 €	3 000 €	-44 379 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 725 €	4 025 €	300 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses financières		3 725 €	4 025 €	300 €
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		51 104 €	7 025 €	-44 079 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	0 €	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		51 104 €	7 025 €	-44 079 €

18. Dès lors le montant des dépenses d'investissement s'élève à 7 025 € dont 3 000 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles » et 4 025 € au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

19. Conformément à l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales, le budget est en équilibre réel lorsque l'équilibre est réalisé par section, les recettes et les dépenses étant évaluées de façon sincère, et que le remboursement de la dette en capital est couvert par les recettes propres de l'établissement à l'exclusion du produit des emprunts ; conformément à l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales, n'est pas considéré en déséquilibre le budget de l'établissement dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision de l'assemblée délibérante, ou dont la section d'investissement comporte un excédent.

20. Le budget ainsi proposé respecte les conditions des articles L. 1612-4 et L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales ; en effet :

- la section de fonctionnement est arrêtée en suréquilibre de 38 201 €, les recettes s'élevant à 167 503 € et les dépenses s'élevant à 129 302 € ;
- la section d'investissement est arrêtée en équilibre, les recettes et les dépenses s'élevant à 7 025 € ;
- la condition de couverture des remboursements d'emprunts par les ressources propres de la section d'investissement est remplie.

PAR CES MOTIFS :

1. **DÉCLARE** recevable la saisine de la préfète de l'Ariège à la date du 1^{er} juin 2023 ;
2. **PROPOSE** à la représentante de l'État de régler et rendre exécutoire le budget primitif pour 2023 de la commune de Lercoul sur la base des montants suivants, dont le détail figure en annexe :
 - section de fonctionnement : 129 302 € en dépenses et 167 503 € en recettes ;
 - section d'investissement : 7 025 € en dépenses et en recettes ;
3. **RAPPELLE** au maire qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis de la chambre doit être publié, dès sa réception, sous sa responsabilité, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel ; qu'en application du 1^{er} alinéa de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre ; qu'en application du 2nd alinéa du même article, l'avis fera l'objet d'une publicité immédiate sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante.

Le présent avis sera notifié à la préfète du département de l'Ariège, au maire de la commune de Lercoul et une ampliation sera adressée au directeur des finances publiques de l'Ariège.

Délibéré à Montpellier le 27 juin 2023.

Présents : M. Hervé BOURNOVILLE, président de section, président de séance,
M. Olivier LEROY, premier conseiller,
M. Alain LE BRIS, premier conseiller,
Mme Fabienne PINEAU, première conseillère,
Mme Emilie BRET, première conseillère, rapporteure

Le président de séance



Hervé BOURNOVILLE

Annexe 1 Proposition de budget vue d'ensemble

Commune (BP) - LERCOUL - (n° SIRET : 21090162500017)

VUE D'ENSEMBLE

- Exercice 2023 -

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		129 302 €	94 315 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €	73 188 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		129 302 €	167 503 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		7 025 €	5 903 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	1 122 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 025 €	7 025 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	136 327 €	174 529 €
------------------------	-----------	-----------

Annexe 2 Proposition de budget, vue détaillée

Commune (BP) - LERCOUL - (n° SIRET : 21090162500017)

- Exercice 2023 -

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	81 400 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 857 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	18 200 €
014	Atténuation de produits	2 500 €	73	Impôts et taxes	61 308 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	5 808 €	74	Dotations et participations	9 738 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	75	Autres produits de gestion courante	5 069 €
Total des dépenses de gestion courante		112 565 €	Total des recettes de gestion courante		94 315 €
66	Charges financières	200 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	15 000 €	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		127 765 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		94 315 €
023	Virement à la section d'investissement	1 537 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 537 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €
TOTAL		129 302 €	TOTAL		94 315 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	73 188 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		129 302 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		167 503 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 537 €
---	---------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	0 €	010	Stocks	0 €
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	0 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	204	Subventions d'équipement reçues	0 €
21	Immobilisations corporelles	3 000 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €			
Total des dépenses d'équipement		3 000 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 366 €
			1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 025 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des dépenses financières		4 025 €	Total des recettes financières		4 366 €
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	45..2	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		7 025 €	Total des recettes réelles d'investissement		4 366 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 537 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		1 537 €
TOTAL		7 025 €	TOTAL		5 903 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	1 122 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		7 025 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		7 025 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 537 €
---	---------

Annexe 3 Recettes de fonctionnement détaillées, en euros

		Proposition
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0
70323	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	14 000
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	400
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	3 800
70388	Autres redevances et recettes diverses	0
704	Travaux	0
7311	Impôts locaux	47 496
73211	Attribution de compensation	9 252
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	4 500
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	60
74111	Dotations forfaitaire	5 205
741121	DSR communes	0
74121	Dotations de solidarité rurale départ	1 047
742	Dotations aux élus locaux	180
744	FCTVA	0
74718	Autres dotations biodiversité	3 000
74833	État -Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	306
74834	État -Compensation au titre des exonérations des taxes habitation	0
74835	État -Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	0
7488	Autres attributions et participations	0
752	Revenus des immeubles	5 000
7588	Autres produits divers de gestion courante	69
761	Produits de participations	0
7688	Autres	0
774	Subventions exceptionnelles	0
7751	Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0
7788	Produits spécifiques divers	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0
002	Résultat reporté ou anticipé	73 188

Annexe 4 Dépenses de fonctionnement détaillées, en euros

		Proposition
6061	Fournitures non stockables	0
60611	Eau et assainissement	2 500
60612	Energie	6 500
60622	Carburants	200
60623	Alimentation	300
60624	Produits de traitement	0
60631	Fournitures d'entretien	200
60632	Fournitures de petit équipement	1 000
60633	Fournitures de voirie	400
6064	Fournitures administratives	500
6068	Autres matières et fournitures	0
611	Contrats de prestations de services	39 000
613	Locations	0
61358	Autres locations matériel	0
615221	Bâtiments publics appartements	300
615228	Autres bâtiments	1 300
615231	Voiries	7 800
61551	Matériel roulant	0
61558	Autres biens mobiliers	0
6156	Maintenance	3 485
6161	Multirisques	3 264
6168	Autres	0
618	Divers	0
6182	Documentation générale	78
6188	Autres frais divers	0
621	Personnel extérieur au service	0
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0
6227	Frais d'acte et de contentieux	5 000
623	Publicité, publications, relations publiques	0
6231	Annonces et insertion	2 000
6232	Fêtes et cérémonies	300
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0
6261	Frais affranchissement	700
6262	Frais de télécommunication	700
627	Services bancaires et assimilés	100
6281	Concours divers (cotisations...)	600
6288	Autres services extérieurs	0
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0
6331	Versement mobilité	27
6336	Cotisation cnfpt	130
6338	Autres impôts et taxes sur rémunération	200
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0

		Proposition
63512	Taxes foncières	5 173
64111	Personnel titulaire	14 000
64131	Personnel non titulaire	0
6415	Indemnité inflation	0
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0
6451	Cotisations Urssaf	8 000
6470	Autres charges sociales	0
6475	Médecine du travail	500
65311	Indemnités	0
65312	Frais de mission et de déplacement	0
65315	Formation	0
6533	Cotisations de retraite élus	0
65313	Cotisation retraite élus	0
65314	Cotisation sécu sociale part patronale	0
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 213
65561	Contribution fds compensation ch territoriales	0
65574	Contributions au titre de la politique de l'habitat	250
6558	Autres contributions obligatoires	40
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	0
65748	Subv fonct autres pers droit privé	3 200
65811	Droits utilisation informatique (nuage)	1 095
65888	Autres (charges exceptionnelles)	10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200
673	Titres annulés sur échéance	0
6751	Valeur comptable des immobilisations cédées (hors ASA)	0
678	Autres charges spécifiques	0
6817	Dotations aux provisions	15 000
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0
7392221	Fds de péréquation ress com et intercom	2 500
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0
023	Virement à la section d'investissement	1 537
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0
002	Résultat reporté ou anticipé	0